

710 TRADING
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue des Lombards, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
798 630 570 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six,

Le 1^{er} avril,

A 09 heures,

Monsieur Wilfrid MONTCHO, demeurant 1 Rue Henri Jadart, 51100 REIMS,

Associé Unique de la société 710 TRADING,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Wilfrid MONTCHO, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 3 Rue des Lombards, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE au 8 Avenue Mercuria – 51470 SAINT MEMMIE à compter du 1^{er} avril 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

Le siège social est fixé : 8 Avenue Mercuria – 51470 SAINT MEMMIE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Wilfrid MONTCHO

